

**Arrêté préfectoral établissant la liste régionale des parcelles du domaine privé de l'État, de VNF et de la SNCF, destinées à être cédées en vue d'y développer une offre nouvelle de logements**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

Vu la loi n° 2014-872 du 4 août 2014 relative à la réforme ferroviaire et à la création du groupe public ferroviaire SNCF ;

Vu les articles R.3211-32-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2013-315 du 15 avril 2013 relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé de l'État en vue de la réalisation de programmes de construction de logements et fixant la composition et le fonctionnement de la commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier instituée à l'article L. 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2013-936 du 18 octobre 2013 relatif aux conditions d'aliénation des terrains du domaine privé des établissements publics de l'État, ou dont la gestion a été confiée par la loi, prévues à l'article L. 3211-13-1 du code général de la propriété publique des personnes publiques en vue de la réalisation de construction de logements sociaux ;

Vu le décret n° 2013-937 du 18 octobre 2013 établissant la liste des établissements publics de l'État mentionnée à l'article L. 3211-13-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2014-1743 du 30 décembre 2014 relatif à l'élargissement de la liste des établissements publics de l'État mentionnée à l'article L. 3211-13-1 du code général de la propriété des personnes publiques aux établissements publics de santé ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu l'avis de la cellule gestion du domaine et du patrimoine immobilier des Hauts-de-France des Voies Navigables de France en date du 17 juin 2021 ;

Vu les avis des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents des communes concernées par l'actualisation de la liste régionale, portant sur le projet de liste régionale ;

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement en date du 10 décembre 2021 portant sur le projet d'actualisation de la liste régionale ;

Vu l'avis du préfet du Nord en date du 22 décembre 2021 validant le projet de liste régionale ;

Vu l'avis du préfet du Pas-de-Calais en date du 24 décembre 2021 validant le projet de liste régionale ;

Vu l'avis de la préfète de l'Oise en date du 24 décembre validant le projet de liste régionale ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

## ARRETE

Article 1 – Les biens du domaine privé de l'État, de VNF et de la SNCF figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont destinés à être cédés pour y développer une nouvelle offre de logements.

Article 2 – Une décôte de droit s'applique sur la valeur vénale de ces biens dans les conditions définies par l'article L. 2311-7, les articles R.3211-17 et R.2311-32-1 à R.3211-32-9 du code général de propriété des personnes publiques ;

Article 3 – La liste annexée au présent arrêté est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4 – L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 établissant la liste régionale des parcelles du domaine privé de l'État, de VNF et de la SNCF, destinées à être cédées en vue d'y développer une offre nouvelle de logements est abrogé.

Article 5 : Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, le préfet du Pas-de-Calais, le préfet de l'Oise, préfet de la Somme, les directeurs départementaux des territoires et de la mer du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, le directeur départemental des territoires de l'Oise et les directeurs départementaux des finances publiques du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de la Somme, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **08 FEV. 2022**

Le préfet de région Hauts-de-France



Georges-François LECLERC

**Annexe : liste régionale des parcelles du domaine privé de l'État mobilisables pour la construction de logements, mise à jour décembre 2021**

DEPARTEMENT	COMMUNE	EPCI	ADRESSE	PARCELLE
Nord	Douai	Communauté d'agglomération du Douaisis	163 quai d'Alsace	59178000CS0186
Nord	Condé-sur-Escaut	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole	Rue de la cavalerie/22 rue Roger Salengro	59153000AR0118
Nord	Beaucamps-Ligny	Métropole européenne de Lille	61 rue de Radinghem	590560000A0228 - 590560000A0905 590560000A0906 - 590560000A0907
Nord	Lille		27 rue des stations	59350000RV0013
Nord	Lille-Hellemes		47 rue Jacquemars Giélée	59350000NZ0018
Nord	Lille-Hellemes		Pavé du moulin	59350298AI0391 - 59350298AI0397 59350298AI0399
Nord	Tourcoing		2 rue de Montyon	59200000BK0175
Nord	Bergues	Communauté de communes de Flandre	2 rue de l'arsenal	59067000AE0290
Nord	Fournies	Communauté de communes Sud Avesnois	28 rue Gambetta	59249000AL0539
Nord	Merville	Communauté de communes Flandre Lys	Boulevard du maréchal Foch	594000000A0012 - 594000000A0015

Oise	Beauvais	Communauté d'agglomération du Beauvaisis	224 bvd Marcel Dassault	
			31 rue du Général Leclerc	AR 70
			1 avenue Montaigne	ZH 327, ZH 328, ZH 329 et ZH 331P
Oise	Compiègne	Agglomération de la Région de Compiègne	Lieu dit Les Sablons – 5ème RGA	60159000E318 (partie)

Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer	Communauté d'agglomération du Boulonnais	63 rue des Moulins	62160000AW0850 – 62160000AW851 62160000AW0871
Pas-de-Calais	Saint-Martin-de-Boulogne		Rue de Marlborough	62758000AB0430 - 62758000AB0225

**Liste régionale des parcelles du domaine privé de VNF mobilisable pour la construction de logements, mise à jour décembre 2021**

DEPARTEMENT	COMMUNE	EPCI	ADRESSE	PARCELLE
Nord	Valenciennes	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole	Îlot Folien	59060000AP0034 – AP0035 – AP0073 – AP0074

**Liste régionale des parcelles du domaine privé de SNCF mobilisable pour la construction de logements, mise à jour décembre 2021**

DEPARTEMENT	COMMUNE	EPCI	ADRESSE	PARCELLE
Nord	Aniche	Communauté de communes Coeurs d'Ostrevent	Secteur de la gare	59008000AH0785-59008000AI0765 (partie)
Nord	Busigny	Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis	Rue Gambetta, rue Pasteur, rue du Général de Gaulle	591180000A369 - 591180000A1114 - 591180000A1115 - 591180000A0280 - 591180000A0988
Nord	Baisieux	Métropole européenne de Lille	Site contrat de mixité sociale	590440000A2283 (partie)
Nord	Halluin		Rue de la Lys	59279000AK1211 (partie)
Nord	Haubourdin		Rue Potié	59286000AI1128
Nord	Seclin		Rue Wattiersart	59560000AM0195 (partie)
Nord	Saint-André			AN 137 A
Pas-de-Calais	Vimy	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	Secteur de la gare – quartier des argillières	62861000AD0203 (partie) 62861000AD0044 (partie)
Pas-de-Calais	Isbergues	Communauté de communes Artois-Flandres	3 rue de la gare	62473575AH0962
Pas-de-Calais	Camiers	Communauté de communes Mer et Terres d'Opale	Place de la gare	62201000AC0004 (partie) 62201000AC0402 (partie)
Somme	Montdidier	Communauté de communes du Grand Roye	Place de la gare	80561000AD0124